

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 14 avril 2025, à 19 h, au 151 rue Gamelin, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents(es) : Maire – Hugo-Pierre Bellemare  
Siège # 2 – Audrey Hamel, conseillère  
Siège # 3 – Richard Cossette, conseiller  
Siège # 4 – Elizabeth Faucher, conseillère  
Siège # 5 – Guy Dubé, conseiller  
Siège # 6 – Noémi Leduc, conseillère

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire.

Monsieur Maryon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier par intérim, assiste à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Hugo-Pierre Bellemare souhaite la bienvenue aux résidents assistant à la séance ordinaire du 14 avril 2025.

**2025.04.288 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

**SUR LA PROPOSITION monsieur Guy Dubé  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour proposé :

- de radier l'item 17 «Adoption du règlement 2025-451 modifiant le règlement numéro 2018-380 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire»;
- d'ajouter les sujets suivants :
  - à l'item 30 « Nouveau nom de l'aréna»;
  - à l'item 31 « Fin de contrat de monsieur François Dumont»;

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

A. Ouverture de la séance

1. Mot de Bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7avril 2025

5. Dépôt des états financiers pour l'année 2024 par Madame Chantal Monique du groupe BCGO sncrl : présentation TEAMS
6. Embauche d'un directeur général greffier-trésorier par intérim
7. Adoption des comptes pour le mois de mars 2025
  - 7.1. Comptes payés
  - 7.2. Comptes à payer
  - 7.3. Salaires versés (total)
8. Dépôt des états activités financières au 31 mars

1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

9. Appui à l'Association des personnes vivant avec un handicap (APEVAH) des Chénoux pour sa demande d'exemption de taxes
10. Don, marque d'hospitalité ou autres avantages = déclaration
11. Déclaration d'intérêt pécuniaire des élus – Dépôt
12. Déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés du manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public – Dépôt
13. Convention de résiliation de l'entente de service pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade portant le numéro 2004-0019
14. Taxe essence Canada-Québec – TECQ 2019-2023 - nouvelle version -résolution
15. Autorisation de signer une entente relative aux modalités d'octroi et de versement d'une aide financière pour l'appréciation des risques d'inondation et à l'érosion fluviale en bordure du fleuve Saint-Laurent et l'analyse de solutions d'adaptation sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
16. Mandat à Lizotte Solutions inc. pour le contrôle et le suivi des sites de castor nuisible
17. Item radié
18. Rapport annuel du service incendie
19. Facture de L'Arsenal : Achat de bunkers
20. Facture Solutions Nexarts Inc : Frais annuels pour logiciel de loisirs
21. Installation d'une sonde et d'un clapet anti-retour
22. Audition sur le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'ajout d'usages à un immeuble
23. Deuxième projet de résolution : demande d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'ajout d'usages à un immeuble
24. Appui à la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du Groupe Lafrenière Tracteurs
25. Autorisation de passage pour la 28<sup>e</sup> édition du tour cycliste des policiers de Laval
26. Autorisation de passage pour le Cyclo tour de l'espoir Terry Fox – volet national
27. Embauche camp de jour, espaces verts et natation
28. Embauche journalier spécialisé
29. Annonce-activités/Maire Hugo-Pierre Bellemare

2<sup>ième</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

B. Rapports des comités

30. Nouveau nom de l'aréna
31. Fin de contrat de monsieur François Dumont

C. Levée ou ajournement de la séance

Adoptée.

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE madame Elizabeth Faucher  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025.

Adoptée.

**2025.04.290 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Richard Cossette  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025.

Adoptée.

**2025.04.291 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2024 PAR MADAME CHANTAL MONIQUI DU GROUPE BCGO SENCRL ET PRÉSENTATION TEAMS**

La lecture et le dépôt des états financiers pour l'année 2024 sont faits par madame Chantal Moniqui du Groupe BCGO SENCRL.

Le maire, Hugo-Pierre Bellemare, invite les citoyens à une période de questions.

Ils ont été déposés conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec.

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Guy Dubé  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil prend acte du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, BCGO S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée.

**2025.04.292 ADOPTION DES LISTES DE COMPTES POUR LE MOIS DE MARS 2025**

SUR LA PROPOSITION madame Noémi Leduc  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE soient approuvées les listes des comptes pour mars 2025 pour un total de 338 063,94 \$ et ventilées comme suit :

Liste des comptes payés :	205 040,08 \$;
Liste des comptes à payer :	88 077,05 \$;
Liste des salaires versés :	44 946,81 \$.

Adoptée.

2025-04-293

**EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

SUR LA PROPOSITION monsieur Richard Cossette  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil engage monsieur Maryon Leclerc comme directeur général greffier-trésorier par intérim pour une période indéterminée;

QUE le conseil autorise le maire à signer le contrat d'embauche et celui de président d'élections pour les élections générales municipales 2025.

Adoptée.

**DÉPÔT DES ÉTATS ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MARS**

Les états des activités financières au 31 mars 2025 seront sur le site web de la Municipalité.

***1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025.04.294

**APPUI À L'ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP (APEVAH) DES CHENAUX POUR SA DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme APEVAH des Chenaux a soumis le 11 mars 2025 à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 960-962, 2<sup>e</sup> Avenue (cadastre 6516008) à Sainte-Anne-de-la-Pérade ;

CONSIDÉRANT la mission et l'offre d'activités de l'APEVAH des chenaux ;

SUR LA PROPOSITION madame Noémi Leduc  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appui la demande déposée par l'APEVAH des chenaux auprès de la Commission municipale du Québec pour obtenir une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 960-962, 2<sup>e</sup> avenue à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée

**DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES – DÉCLARATION**

N/A

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DES ÉLUS – DÉPÔT**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus, dûment complétés, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**DÉCLARATION À L'ÉGARD DE LA DIVULGATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS – CHAPITRE SP 2200 – INFORMATION**

**RELATIVE AUX APPARENTÉS DU MANUEL DE COMPTABILITÉ CPA  
CANADA POUR LE SECTEUR PUBLIC – DÉPÔT**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose les formulaires des élus, dûment complétés, relatifs à la déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés du Manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public.

**2025.04.295 CONVENTION DE RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE PORTANT LE NUMÉRO 2004-0019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acheter le camion autopompe Freightliner de l'année 2004 présentement en location auprès du Centre de gestion l'équipement roulant (CGER) ;

CONSIDÉRANT QUE le CGER est disposé à le vendre 4 563,00 \$ et qu'une convention de résiliation a été préparée à cet effet ;

SUR LA PROPOSITION monsieur Richard Cossette  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le maire Hugo-Pierre Bellemare pour la signature de la convention de résiliation numéro 2004-0019 avec le CGER.

Adoptée

**2025.04.296 TAXE ESSENCE CANADA-QUÉBEC – TECQ 2019-2023 - NOUVELLE VERSION – RÉOLUTION**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation ;

SUR LA PROPOSITION madame Audrey Hamel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ; La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

**2025.04.297    AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE RELATIVE AUX MODALITÉS D'OCTROI ET DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'APPRÉCIATION DES RISQUES D'INONDATION ET À L'ÉROSION FLUVIALE EN BORDURE DU FLEUVE SAINT-LAURENT ET L'ANALYSE DE SOLUTIONS D'ADAPTATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

CONSIDÉRANT QUE le plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie a été rendu public par le gouvernement du Québec le 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire connaître les risques et solutions d'adaptation pour son territoire;

CONSIDÉRANT l'opportunité de partenariat avec le Direction des bureaux de projets Est – Inondations, Bassin Saint-Laurent Centre (lac Saint-Pierre) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

SUR LA PROPOSITION madame Noémi Leduc  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier par intérim à signer l'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que tout autre document afférent à ce projet.

Adoptée

**2025.04.298    MANDAT À LIZOTTE SOLUTIONS INC. POUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI DES SITES DE CASTOR NUISIBLE**

CONSIDÉRANT l'offre de services déposées par Lizotte solutions inc. pour le contrôle et suivi de 15 sites de castor nuisible;

SUR LA PROPOSITION madame Elizabeth Faucher  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil mandate Lizotte Solutions inc. pour un montant de 9 600 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Item radié.

**2025.04.299    RAPPORT ANNUEL DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT les opérations du service incendie pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT l'obligation de produire un rapport annuel du service incendie pour l'année 2024;

SUR LA PROPOSITION madame Audrey Hamel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le rapport annuel du service incendie pour l'année 2024.

Adoptée

**2025.04.300 FACTURE DE L'ARSENAL : ACHATS DE BUNKERS**

CONSIDÉRANT la commande de trois habits de combat contre le feu auprès de l'entreprise L'Arsenal;

SUR LA PROPOSITION monsieur Richard Cossette  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve et paie la facture de 11 868,87 \$ de l'entreprise L'Arsenal.

Adoptée.

**2025.04.301 FACTURE SOLUTIONS NEXARTS INC : FRAIS ANNUELS DU LOGICIEL DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT l'obligation de payer les frais annuels du logiciel QIDIGO pour l'inscription au camp de jour et à la natation;

SUR LA PROPOSITION monsieur Guy Dubé  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve la facture de 1 500 \$ à Solutions Nexarts Inc.

Adopté.

**2025.04.302 INSTALLATION D'UNE SONDE ET D'UN CLAPET ANTI-RETOUR**

CONSIDÉRANT la demande du ministère de l'Environnement d'installer une sonde et un clapet anti-retour pour suivre les débordements sur le regard près de la rivière derrière les Silos bleus du Québec;

SUR LA PROPOSITION madame Elizabeth Faucher  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil mandate Argus environnement pour un montant de 5 785,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**AUDITION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

L'audition est présidée par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire.

- Pour le PPCMOI, il concerne les lots 4 175 890, 5 559 068 et 5 559 069, situés au 1433, boulevard Lanaudière. La demande vise à autoriser la tenue de

réception, de restauration, de consommation d'alcool et de la production de produits transformés.

Adoptée.

**2025.04.303 DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION : DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT L'AJOUT D'USAGES À UN IMMEUBLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un règlement PPCMOI relatif au projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble numéro 2020-407;

CONSIDÉRANT QU'une demande de PPCMOI concernant les lots 4 175 890, 5 559 068 et 5 559 069 sur le boulevard Lanaudière a été déposé au service d'urbanisme pour autoriser la tenue de réception, de restauration, de consommation d'alcool et de la production de produits transformés au 1433 boulevard Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à l'article 13.1 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de résolution a été adopté à la séance du conseil le 15 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue sur le projet le 14 avril 2025;

SUR LA PROPOSITION monsieur Richard Cossette  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal adopte le second projet de résolution en vertu du règlement 2020-407 d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre, au 1433, boulevard de Lanaudière, soit sur les lots 4 175 890, 5 559 068 et 5 559 069 :

- Permettre la tenue d'un kiosque de vente 12 mois par année conformément aux réglementations de l'article 16.1 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Permettre la tenue de réception comportant des activités de restauration, de consommation d'alcool et de produits transformés issus des productions agricoles de la ferme conformément à l'article 13.1 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec., à l'immeuble, situé au 1433, boulevard de Lanaudière dans la zone 226-AF;

QUE les procédures d'approbation référendaire soient entreprises par le directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Adoptée.

**2025.04.304 APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DU GROUPE LAFRENIÈRE TRACTEURS**

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse, 2972-2982 Québec inc., s'adresse à la Commission afin qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit

l'agrandissement d'un emplacement commercial, d'une superficie approximative de 2089,1 mètres carrés, correspond au lot 4 175 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain;

SUR LA PROPOSITION DE madame Audrey Hamel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil appui la demande du Groupe Lafrenière (2972-2982 Québec inc) auprès de la CPTAQ.

Adoptée.

**2025.04.305      AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA 28<sup>E</sup> ÉDITION DU TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL**

CONSIDÉRANT la demande pour le passage sur notre territoire du tour cycliste des policiers de Laval le 30 mai prochain en après-midi;

SUR LA PROPOSITION DE madame Noémi Leduc  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le passage du tour cycliste des policiers de Laval sur notre territoire le 30 mai 2025 en après-midi.

Adoptée.

**2025.04.306      AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE CYCLOTOUR DE L'ESPOIR TERRY FOX – VOLET NATIONAL**

CONSIDÉRANT la demande pour le passage sur notre territoire du Cyclotour de l'espoir Terry-Fox le 3 juillet 2025;

SUR LA PROPOSITION DE madame Audrey Hamel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le passage du Cyclotour de l'espoir Terry-Fox, le 3 juillet 2025 sur le territoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

**2025.04.307      EMBAUCHE CAMP DE JOUR – ESPACES VERTS ET NATATION**

ATTENDU QUE la Municipalité offrira un camp de jour durant l'été 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les ratios enfants/animateur prévus;

ATTENDU QU'un bon encadrement des activités et la sécurité représentent une préoccupation de premier niveau;

SUR LA PROPOSITION DE madame Elizabeth Faucher  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil embauche :

**Poste d'animatrices et d'animateurs - Service d'animation estivale (SAE)**

July-Ann Hivon, animatrice  
Sydney Lavoie, animatrice  
Raphaël Blanchet, animateur

Maryneige Brouillette, animatrice en chef  
Niki Gignac, animatrice  
Cassiopée Fournier, animatrice

**Service de garde**

Koraly Brouillette  
Alison Ducharme-Turgeon

**Coordonnatrice de camp de jour**

Amélie Lamy-Pothier

**Aide coordonnatrice de camp de jour**

Cyndie Montplaisir

**Natation**

Marie-Suzanne Hébert, assistante-sauveteur  
Antoine Berthiaume, assistant-sauveteur  
Kellyanne Sauvageau, assistante-sauveteur  
Maëka Rompré, surveillante-sauveteur  
Alexandra Berthiaume, surveillante-sauveteur  
Alexandra Berthiaume, monitrice de natation

**Espaces verts**

Lorianne Leduc

Adoptée.

**2025.04.308**

**EMBAUCHE JOURNALIER SPÉCIALISÉ**

ATTENDU l'affichage du poste de journalier spécialisé;

ATTENDU la candidature de monsieur Denis Ébacher;

EN CONSÉQUENCE monsieur Richard Cossette  
SUR UNE PROPOSITION DE monsieur Richard Cossette  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil embauche monsieur Denis Ébacher aux conditions prévues dans le projet de contrat de travail soumis au conseil.

Adoptée.

**ANNONCE-ACTIVITÉS/CONSEILLÈRE NOÉMI LEDUC**

***2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)***

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

**RAPPORTS DES COMITÉS**

Aucun point

**2025.04.309**

**NOUVEAU NOM DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT la demande du Club optimiste à redonner le nom de Aréna Optimiste;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil à répondre favorablement à leur demande;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste s'engage à payer l'enseigne de l'aréna au nom de «Aréna Optimiste»;

SUR UNE PROPOSITION DE monsieur Guy Dubé

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande du Club Optimiste de redonner le nom de l'aréna soit «Aréna Optimiste».

Adoptée.

**2025.04.310 FIN DE CONTRAT DE PROBATION DE MONSIEUR FRANÇOIS DUMONT**

ATTENDU que l'employé avait une période de probation;

ATTENDU QUE le Conseil désire mettre fin à son contrat de probation dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE madame Elizabeth Faucher

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil met fin au contrat de probation de monsieur François Dumont en date du 8 avril 2025.

Adoptée.

**2025.04.311 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION monsieur Richard Cossette

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée.

Hugo-Pierre Bellemare

Maire

Maryon Leclerc

Directeur général et greffier-trésorier  
par intérim

Je, Hugo-Pierre Bellemare, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Hugo-Pierre Bellemare

Maire